Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026036-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.036

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absentes excusées : Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Klervi PAULET (Pouvoir à Lirzina ILDEBERT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Création des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions ont pour vocation d'étudier des questions soumises au conseil municipal. Elles peuvent préparer des documents à soumettre au prochain conseil municipal, être force de proposition, émettre des avis. Leur rôle est seulement consultatif.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les commissions municipales suivantes :

- Une commission « Finances » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : budgets, finances et fiscalité, commande publique.

- Une commission « Développement économique » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : développement commercial, économique et agricole, tourisme, marché communal.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026036-DE

- Une commission « Scolaire - Enfance et jeunesse » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : petite enfance, affaires scolaires, restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire, espace-jeunes.

- Une commission « Voirie – Bâtiments – Travaux » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : voirie et bâtiments communaux, éclairage public, travaux, circulation et stationnement, urbanisme.

- Une commission « Environnement et cadre de vie » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : environnement, développement durable, embellissement du cadre de vie, fleurissement et espaces verts, budget participatif.

- Une commission « Sport – Culture – Vie associative » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : sports, loisirs, culture, vie associative, médiathèque.

- Une commission « Communication » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : communication et supports de communication.

- Une commission « Affaires sociales – Fêtes et cérémonies » : cette commission aura notamment en charge les dossiers relatifs aux domaines suivants : action sociale, logements sociaux et communaux, solidarité, services aux personnes, fêtes et cérémonies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 7 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr